

Département de l'Ariège
MAIRIE DE LOUBIERES

Téléphone/ Fax : 05.61.05.33.65

e.mail : mairie.loubieres@orange.fr

Compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2021

Présents :

Mesdames : Fabienne VIGNES, Chantal AUGÉ, Muriel CAVAILLES, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA.

Messieurs : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Quentin MICHELON, Gérard ROUGE.

Excusé : Daniel Jean.

Absent : Patrice SERVANT.

Secrétaire de séance : Anne MORANDEIRA

Ordre du jour :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 mai 2021 est adopté.

1) Choix des deux entreprises pour la réalisation des bâches de lutte contre l'incendie à Mailhac et au Col-Del-Fach

Pour réaliser les travaux de réalisation des bâches de lutte contre l'incendie, des entreprises ont été sollicitées pour des devis :

- trois devis concernant les travaux d'abattage et dessouchage des arbres sur la zone de travaux (dégagements et risque de chute ultérieure sur les ouvrages) ;

ENTREPRISES	Agri.s Earl	De Viviès	Lagarde
H.T	5 000,00 €	5 400,00 €	4 000,00 €
TVA	1 000,00 €	1 080,00 €	800,00 €
TTC	6 000,00 €	6 480,00 €	4 800,00 €
Différence par rapport au mieux disant	1 200,00 €	1 680,00 €	0,00 €

- trois devis concernant les travaux de VRD (Voies et Réseaux Divers) :

	Les Calcaires du Plantaurel		Spie Batignolles		Latrés	
	Mailhac	Col-Del-Fach	Mailhac	Col-Del-Fach	Mailhac	Col-Del-Fach
H.T	16 929,90 €	23 227,30 €	16 130,00 €	24 085,00 €	13 420,90 €	19 541,55 €
TVA	3 385,98 €	4 645,46 €	3 226,00 €	4 817,00 €	2 684,18 €	3 908,31 €
TTC	20 315,88 €	27 872,76 €	19 356,00 €	28 902,00 €	16 105,08 €	23 449,86 €
Total	48 188,64 €		48 258,00 €		39 554,94 €	
Différence par rapport au mieux disant	8 633,70 €		8 703,06 €		0,00 €	

Il est proposé de retenir les entreprises Lagarde et Latrés. Une délibération sera prise en ce sens.

Une réflexion va être engagée sur le choix des entreprises, dans la commission des travaux, en fonction de critères RSE qui devront être discutés.

2) Adhésion au Service Santé Sécurité au Travail du centre de gestion 09 (CG09) :

Le centre de gestion dispose d'un Service Santé Sécurité au Travail composé de deux médecins de prévention, d'une infirmière spécialisée du travail, de deux préventeurs et de deux secrétaires médicales.

Ce service assure le suivi médical des agents territoriaux, conduit des actions afin d'améliorer les conditions de travail au sein des collectivités et y programme des actions.

Le médecin de prévention assure les visites médicales périodiques obligatoires.

La commune est déjà adhérente au Centre de Gestion 09 (CG09).

Le conseil d'administration du CG09 a adopté, le 19 avril dernier, une nouvelle convention qui a pour vocation de rentrer en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

Le montant de la participation communale s'élève à 94€ par an et par agent à temps complet (la participation communale est calculée au prorata de la quotité de temps de travail de chaque agent).

Le conseil municipal décide de signer la convention. Une délibération sera prise en ce sens.

3) Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Rappel : Les collèges électoraux sont convoqués pour procéder, le même jour, aux deux élections. Les permanences devront comprendre 2 élus pour chacune de ces élections.

Premier tour :

- De 8h à 11h30 : Denis BELARD, Anne MORANDEIRA, Chantal AUGÉ et Muriel CAVAILLES
- De 11h30 à 15h : Daniel JEAN, Quentin MICHELON, Fabienne VIGNES et Gérard ROUGE
- De 15h à 18h : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Anne MORANDEIRA, Chantal AUGÉ et Muriel CAVAILLES

Deuxième tour :

- ☞ En cas de 2ème tour pour chacune des deux élections, organisation identique au 1er tour ;
- ☞ En cas de 2ème tour pour une seule des deux élections :

- De 8h à 10h : Denis BELARD, Anne MORANDEIRA, Quentin MICHELON et Frédéric JEAN
- De 10h à 12h : Chantal AUGÉ et Muriel CAVAILLES
- De 12h à 14h : Daniel JEAN et Gérard ROUGE
- De 14h à 16h : Fabienne VIGNES et Chantal AUGÉ
- De 16h à 18h : Denis BELARD et Anne MORANDEIRA

Un plan schématique du cheminement lors des élections du 20 juin est présenté et prévoit une circulation « marche en avant » dans la salle.

4) Transition écologique :

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

La Préfète de l'Ariège a désigné trois périmètres de contractualisation (Etat et les collectivités locales) pour notre département concernant le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) :

- le territoire de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (CAPFV);
- le territoire du Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux PETR (hors aggro Foix-Varilhes) ;
- la Communauté des communes du Couserans avec le PNR.

La signature d'un protocole d'engagement, entre la CAPFV et l'Etat, a été approuvée par le conseil communautaire du 24 mars dernier.

Ce contrat porte sur 3 enjeux :

- un vecteur de la relance (2021-2022) favorisant l'investissement public et privé ;
- un accompagnement des collectivités dans leur projet de territoire (2021-2026) en matière de développement durable, de mobilité, d'éducation, de sport, ... ;
- un outil privilégié, entre l'Etat et les territoires, en simplifiant l'accès aux différentes aides.

Il sera construit autour de 4 axes :

- l'attractivité et le développement économique ;
- les solidarités humaines ;
- la transition énergétique et environnementale ;
- la cohésion et les solidarités territoriales.

Dans son courrier, en date le 6 mai, la CAPFV a demandé aux communes de contribuer à l'élaboration de ce CRTE avant le 28 mai 2021.

La réponse suivante a été apportée par notre commune sur les points suivants :

1- La réalisation de liaisons douces à l'usage des piétons et des cyclistes :

Des emplacements réservés prévus dans le PLU communal (approuvé en 2020) permettent de définir des liaisons douces partagées entre les cyclistes et les promeneurs, avec des connexions envisagées vers les communes de Vernajoul et de Crampagna.

Ces cheminements, en matériaux absorbants et naturels, s'accompagneront de plantations pérennes (haies, arbres de hautes et moyennes tiges, jachères fleuries), en adéquation avec la définition de notre trame verte et bleu.

Le tout ayant pour objectif, de valoriser, de sécuriser les cheminements doux, de favoriser la biodiversité et de réduire les interventions d'entretien mécaniques.

2- Réfection du chauffage du bâtiment communal (mairie et salle polyvalente) :

Le bâtiment mairie/salle polyvalente a été mis en service en 1988. Les premiers gros travaux ont eu lieu en 2013 et 2014 et ont consisté en la mise en conformité. Seul est resté en suspens le chauffage électrique d'origine (résistances) du fait de la contrainte financière.

L'objectif est d'obtenir un chauffage moderne, le plus écologique possible, en minimisant la consommation énergétique, en augmentant le confort des utilisateurs (bruit de fonctionnement, régulation de la chaleur) et en respectant les règles imposées par les bâtiments de France.

5) Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

Une information est faite en séance concernant la réunion du CCAS, réuni le 24 mai 2021.

Un travail est mené sur la communication que va prochainement faire le CCAS auprès des habitants de Loubières, rappelant ses missions, les moyens de joindre ses membres.

Une boîte aux lettres a été installée à cet effet devant la Mairie. Une adresse mail a été créée.

Avec le flyer sur la présentation du CCAS, sera joint un formulaire destiné aux personnes vulnérables afin de d'établir le registre des personnes vulnérables, utilisé lors de circonstances exceptionnelles comme dans le plan « canicule ».

6) Questions diverses :

✓ Label « Villes et villages étoilés » :

La participation de Loubières au concours « Villes et villages étoilés » (édition 2020), organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), a été récompensée par un label 2 étoiles. Ce label est valable 5 ans.

364 communes sont lauréates en France dont deux en Ariège.

Monsieur Bonrepaux est remercié pour sa précieuse aide au montage des parties techniques du dossier.

Des conseils et axes de progrès concernant le respect de la réglementation, la conception, les usages, les choix techniques nous ont été donnés afin d'améliorer encore la qualité de la nuit dans notre commune. L'ajustement de la durée d'éclairage, la mise en place de signalisation passive, l'amélioration de l'équipement (orientation des sources lumineuses, puissance, couleur des sources, ...) seront l'objet de réflexion en association avec le SDE09.

Des actions de sensibilisation aux enjeux de la pollution lumineuse (environnement, santé, biodiversité, énergie, climat, astronomie...) pourront être engagées en direction des habitants. Un panneau « *Village étoilé* » sera installé aux deux entrées de la commune. Une communication est envisagée par voie de presse. Un projet de « *Nuit des Etoiles* » est envisagé.

√ **Plan communal de sauvegarde :**

Muriel CAVAILLES fait la restitution de l'avancée du groupe de travail chargé de la mise à jour du Plan communal de sauvegarde, lequel s'est réuni le 26 mai dernier. Une présentation sera effectuée lors d'un prochain conseil municipal (automne).

√ **SMECTOM :**

Une réunion avec deux techniciens des collectes a eu lieu le 31 mai 2021 à la mairie. Les informations suivantes ont été données sur les changements à venir :

- *Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : désormais, toutes les communes de moins de 2000 habitants (le seuil actuel est de 500 habitants), seront collectées tous les 15 jours (OMR + Collecte Sélective) sauf la ville de Foix (multi-collecte hebdomadaire).*

La taxe incitative des OMR sera appliquée dès 2023, avec une période à blanc en 2022. Elle comprendra une part fixe et une part variable.

- *Mise en place du bac individuel à emballage pour la Collecte Sélective (CS) :*

Une réunion publique sera organisée en semaine 38 (du 20 au 25/09) pour expliquer le futur fonctionnement :

- Retrait des conteneurs à la salle des fêtes de St-Paul-de-Jarrat ;

- Premières collectes de CS le 22/11/2021 ;

- Les semaines de collecte des OMR et de CS ne seront pas les mêmes. Une demande a été faite pour qu'elles aient lieu le même jour de la semaine afin de ne pas compliquer les choses ;

- Tous les plastiques pourront être mis dans ces nouveaux conteneurs.

- *Conteneurs ERP (Ets Recevant du Public – Mairie et salle polyvalente) :*

Les trois gros conteneurs installés derrière la mairie vont être supprimés et remplacés par un container pour les OMR de 120 litres et un container de CS de 180 litres pour la Mairie ; deux container pour les OMR de 660 litres et un container de CS de 660 litres pour la salle polyvalente. Tous les containers seront équipés de cadenas et seront stockés aux ateliers municipaux.

Le cimetière disposera de deux containers de 660 litres.

Prochain conseil municipal le vendredi 2 juillet 2021.

Séance levée à 20h00.

La secrétaire :

Anne MORANDEIRA

